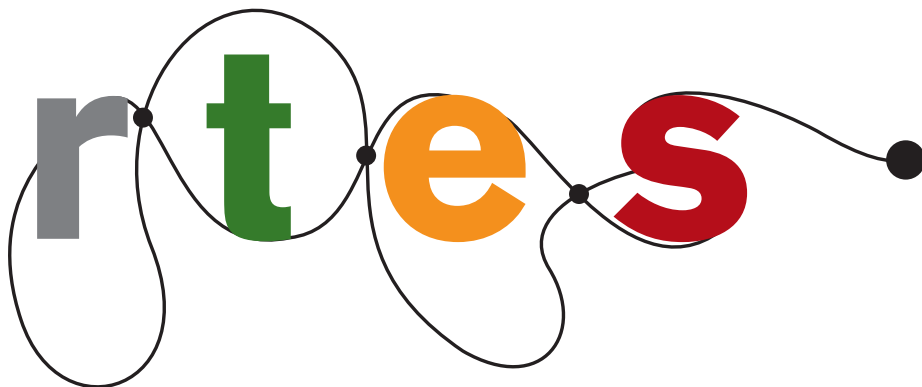
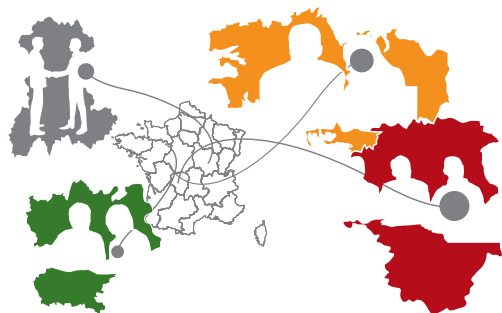




La lettre du **Réseau** des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**

Juin 2013



Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

Quand les collectivités mettent de l'avenir dans l'emploi

Ille-et-Vilaine : l'association Galléco a de l'écho !

La Corrèze s'engage dans l'ESS

Toulouse Métropole : accompagner, encore accompagner !

p. 4 à 7 Transversales

Les démarches de diagnostic partagé

p. 8 Vie du réseau



Édito



Pour une réelle coconstruction

Bérénice Delpeyrat-Vincent

La mobilisation pour l'emploi est une

préoccupation forte des élus, avec pour nous, élus en charge de l'ESS, une attention particulière à la qualité et à la finalité de l'emploi.

Nous sommes au premier plan pour constater chaque jour les dégâts et le gâchis causés par le chômage. Le chômage est installé plus particulièrement au cœur de certains territoires et touche des populations, en particulier les personnes de plus de 50 ans, les moins diplômées ou les jeunes. Cette situation exige une mobilisation urgente de tous pour inverser la tendance. L'économie sociale et solidaire a un rôle important à jouer. Elle a déjà fait preuve de sa plus grande capacité à résister jusqu'ici aux crises. Elle peut demain jouer un rôle fondamental dès lors que les moyens tant au niveau local que national sont au rendez-vous.



L'ESS, le bon chemin vers l'emploi

Christiane Bouchart

La progression de l'emploi dans l'ESS passe donc par un changement d'échelle et un développement d'envergure de cette politique. Il s'agit de voir comment, dans nos territoires, nous pouvons agir. C'est le sens du travail mené au quotidien par nombre d'élus de collectivités de plus en plus nombreuses à inscrire l'ESS au cœur de leur développement économique.

C'est le sens du travail développé par le RTES depuis de nombreuses années : explorer, donner à voir, à échanger, rechercher avec de nombreux partenaires les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre. C'est le sens en particulier de l'implication active du RTES, portant la parole de ses adhérents, dans les consultations pour la loi prochaine sur l'ESS, c'est le sens de l'implication du RTES dans la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Économique, c'est enfin le sens de l'organisation des 2^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS. La thématique du changement d'échelle et de la coopération sera au cœur de ces 2^{èmes} rencontres, le 26 juin à Paris et le 12 septembre pour quatre grandes rencontres interrégionales. Nous vous y attendons nombreux.

Christiane Bouchart est conseillère communautaire à Lille Métropole, chargée de l'économie sociale et solidaire et présidente du RTES.

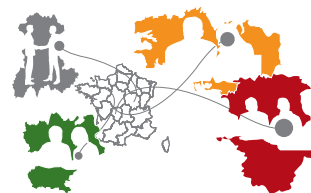
La volonté politique de développer l'économie sociale et solidaire nécessite logiquement la mise en place d'une stratégie particulière liée à ses spécificités, sa « méconnaissance » (y compris par ses acteurs eux-mêmes), sa place particulière dans des politiques publiques souvent abordées par filières, sa volonté d'être en cohérence avec les pratiques et valeurs de l'ESS. Cela amène à chercher une démarche spécifique, à s'essayer réellement à la coconstruction et pas à une simple consultation-concertation, à prendre le risque d'y consacrer plus de temps que le temps politique ne le permettrait. Un diagnostic en est d'évidence, ou par similitude, la première pierre.

Si le diagnostic fait partie de la plupart des définitions de nouvelles politiques, comme une nécessité, celui lié à l'ESS présente forcément lui aussi des spécificités :

- Être en correspondance avec les valeurs et les pratiques de l'ESS,
- Rassembler les acteurs, tous réseaux confondus (avec plus ou moins de difficultés suivant la taille et l'organisation des territoires concernés)...

Lire la suite page 7

Bérénice Delpeyrat-Vincent est vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine, chargée de l'économie solidaire et de l'innovation sociale et administratrice du RTES.



Quand les collectivités mettent de l'avenir dans l'emploi

La montée en charge des emplois d'avenir est lente : 20 000 contrats ont été signés fin avril, six mois après le lancement du dispositif. Afin de faciliter l'embauche des emplois d'avenir par les associations (qui représentent 43 % des contrats signés), de nombreuses collectivités ont mis en place des dispositifs incitatifs.

Reims métropole :

le pari de la mutualisation

En février 2013, Reims Métropole a décidé d'engager financièrement la collectivité à hauteur de 1 M d'euros sur 3 ans afin de contribuer à la création de 500 emplois d'avenir. Cet engagement se concrétise en aide directe auprès d'une centaine de structures. 20 emplois d'avenir seront engagés par la collectivité elle-même et 30 seront dédiés à des associations. Reims Métropole apporte une aide complémentaire de 5% si deux conditions sont réunies : recrutement en CDI et création d'une nouvelle activité. Par ailleurs, 50 emplois d'avenir seront mutualisés pour satisfaire les besoins d'emploi à temps partiel de certaines associations ou collectivités ou pour que plusieurs structures puissent porter ensemble un projet commun. Le GEDA 51 (Groupement d'employeurs associatifs) assure ainsi le recrutement et la formation, en partenariat avec Uniformation.



social, éducatif, insertion et emploi, environnement. Le conseil général propose un soutien financier forfaitaire et dégressif, au cours des 3 ans (3 870 euros la première année de contrat, 2 320 la seconde et 1 160 la troisième).

Les régions : la formation d'abord

La région Midi-Pyrénées met ainsi à disposition des jeunes le Programme régional de formation professionnelle (PRFP), ainsi qu'une enveloppe spécifique d'1 M d'euros pour les employeurs associatifs. Elle sera distribuée à travers un chèque de formation et d'appui au tutorat, représentant 1 500 euros par emploi.

En Champagne-Ardenne, à côté d'une prise en charge partielle des parcours de formation qualifiants et de chèques-formation, la Région met notamment en place un nouveau dispositif, Pro-Actif VAE, pour favoriser et valoriser les montées en compétences entre l'entrée et la sortie de l'emploi d'avenir. La formation est de 80 heures sur 3 ans. Un numéro de téléphone unique est également à la disposition de tous les employeurs.

En Nord-Pas-de-Calais, la Région participe au cofinancement du salaire restant à la charge des employeurs. Pour les structures du secteur non marchand exerçant dans des domaines prioritaires définies par la Région, la prise en charge est totale.

Seine-Saint-Denis : Employeurs à vos marques !

Le conseil général de Seine-Saint-Denis assure le recrutement au sein de ses services de 50 postes en emplois d'avenir et lance un appel à projet intitulé « Emplois d'avenir en Seine-Saint-Denis ». Dans ce cadre, le département soutiendra 100 postes (dont 50 en 2013). Une association peut répondre à l'appel à projet si elle intervient dans l'un des secteurs suivants :

Contacts

CG Seine-Saint-Denis: Meral Akcicek, 01 43 93 87 08, makcicek@cg93.fr

CR Nord-Pas de Calais: Marie-Dominique Simplot, 03 28 82 86 63
md.simplot@nordpasdecals.fr

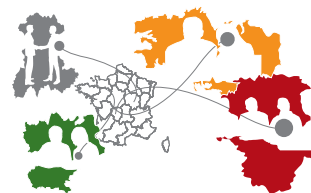
Reims métropole: Dominique Ledemé, dominique.ledeme@reimsmetropole.fr
et Eliane Mérino, Geda51, elianemerino@geda51.fr

Monnaie locale en Ile-et-Vilaine

L'association Galléco a de l'écho !

En septembre 2011, le conseil général d'Ile-et-Vilaine se lançait dans une démarche participative autour de la création de la monnaie locale Galléco. Si l'initiative a été portée par plusieurs parties prenantes (collectivités, associations, entreprises, citoyens, etc.), sa conduite et son développement nécessitent la création d'une association indépendante comme l'explique Jean-Yves Praud, vice-président du conseil général d'Ile-et-Vilaine en charge de l'ESS. Le 21 mars 2013, l'association Galléco est officiellement créée. Son objectif : « la promotion à travers la monnaie Galléco d'une manière plus humaine et plus éthique de consommer et d'échanger ». Le projet de l'association ayant une portée territoriale impliquant la participation des habitants, la possibilité leur est donnée de devenir ambassadeur du Galléco pour véhiculer les valeurs de la monnaie solidaire. Notons que le conseil général accueillera en novembre une journée nationale sur les monnaies complémentaires.

Contact : Jean-Yves Praud, vice-président en charge de l'ESS, Anne Le Tellier chargée de mission ESS, 02 99 02 20 52, anne.le-tellier@cg35.fr



*« L'ESS rappelle que l'économie n'est pas un processus de prédation sociale
mais source d'accomplissement humain. »*

Michel da Cunha, vice-président du conseil général de la Corrèze, délégué à l'Économie Sociale et Solidaire

La Corrèze s'engage dans l'ESS

Le 3 avril 2013 le conseil général de la Corrèze a lancé son premier plan départemental de l'ESS pour la période 2013-2015 (voir également page 7).

850 000 euros et 12 actions

Principales orientations du plan corrézien de l'ESS : le « soutien des initiatives et des activités » via le développement de l'aide à l'émergence de projets et des appuis techniques et financiers aux projets d'entreprises, et la « consolidation de l'ESS » autour des axes « gouvernance et territoires » et « reconnaissance et partage de la culture ESS ». Ce plan mobilise un partenariat large associant notamment l'Etat, la Région, les agglomérations de Brive et de Tulle, le Parc Naturel Régional de Millevaches, la CRES Limousin et plusieurs acteurs ESS, ainsi que les chambres consulaires... Un budget de 851 500 euros (hors IAE) sur les trois ans sera engagé.

L'engagement d'un territoire

Le plan souligne l'importance de soutenir cette économie « au croisement des politiques sociales et de l'économie dite traditionnelle » et la légitimité du conseil général « à s'engager dans cette économie avec la volonté d'apporter une meilleure efficacité aux dispositifs économiques dans un contexte de tension économique et de crédits départementaux limités, pour développer avant tout de la richesse et donner du sens à son action privilégiant l'innovation... ». Une évaluation du plan

est par ailleurs prévue afin de pouvoir « réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés ».

Contact

Michel da Cunha, vice-président délégué à l'ESS
Valérie Marin, chargée de mission ESS, vmarin@cg19.fr, 05 55 93 77 64



La Scop corrézienne Au fil du bois © R. Dumond cg19



Parcours d'accompagnement à Toulouse Métropole

Accompagner, encore accompagner !

Le dispositif « Parcours ADRESS » d'accompagnement pour les porteurs de projet en ESS sur le territoire de Toulouse Métropole est né suite au diagnostic territorial collaboratif de l'ESS réalisé en 2011

(voir page 4). Le pilotage et l'animation de ce dispositif d'accompagnement sont assurés par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Midi Pyrénées (CPCA MP) dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle avec Toulouse métropole.

Du sur mesure

« Parcours ADRESS » propose un accompagnement sur mesure. Une palette d'outils est mise à disposition des porteurs de projet (accompagnement par projet, formations collectives, temps forts thématiques et mise en réseau, etc.). Un espace ressource associé au Parcours rassemble des ressources documentaires, physiques et électroniques, et est ouvert à tout porteur de projet.

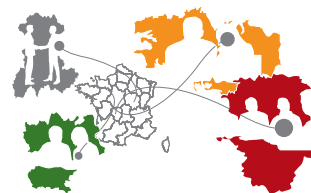
Deux étapes

La première phase est celle de l'accueil, préalable à la décision d'accompagnement. Le porteur de projet prend connaissance de la charte ADRESS à travers un entretien au cours duquel lui est indiqué comment présenter son projet. Un deuxième entretien établit un diagnostic d'accompagnement ciblé. La deuxième phase est le passage en commission où la CPCA MP présente

le projet ainsi que la structure référente proposée en fonction du diagnostic des besoins. Si l'avis de la commission est favorable, la structure référente se charge de l'accompagnement du porteur de projet, sur la base d'un plan d'accompagnement établi avec le porteur.

Contact

Antoine Maurice, vice-président ESS
Alexandra Veland, chef de projet économie sociale
et solidaire, 05 81 91 75 03
alexandra.veland@toulouse-metropole.fr



Diagnostic partagé

Une idée de plus en plus... partagée

La prise en compte de la parole, des attentes et des analyses des habitants s'inscrit de manière de plus en plus marquée dans la gouvernance des collectivités locales. Démocratie participative, conseils de quartier, forums, réunions de concertation font partie de cette nébuleuse d'initiatives ...ou de velléités. Parmi elles, les démarches de diagnostic partagé semblent affirmer leur originalité.

Dans le cas des politiques publiques d'économie sociale et solidaire, le dispositif a été assez naturellement mis en œuvre dans différents territoires. Certains ont été précurseurs dès le début des années 2000, comme Lille, Grenoble ou Nantes. Une démarche qui, au demeurant, paraît en conformité avec les valeurs de l'ESS. Ne s'agit-il pas de dialogue, de coopération, de solidarité, de réciprocité et de démocratie ?



Un moyen de légitimation

Pourtant, si le diagnostic partagé s'est imposé comme une modalité de l'action publique, la démarche ne s'explique pas seulement par une mise en cohérence avec des valeurs affichées de démocratie et de coopération. Les politiques publiques d'ESS des collectivités locales sont récentes. Elles n'ont guère qu'une dizaine d'années (l'âge du RTE) et ne disposaient pas de référentiels historiques. Tout était à élaborer et pour beaucoup de nouveaux élus chargés de ce secteur, souvent issus de la société civile, parfois isolés pour hisser le drapeau de l'ESS au sein de leur collectivité, il fallait trouver un moyen de légitimer des politiques jugées marginales par une bonne partie de leurs pairs – et des services administratifs afférents. Le diagnostic partagé apparaît alors comme une possibilité de construire à

plusieurs une politique justifiée par un dialogue commun. Nécessité en quelque sorte de « construire son espace de compétence par rapport à des politiques existantes » selon les mots de Laurent Fraisse, socio-économiste au LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique) et membre fondateur du Labo de l'ESS.

Produire de la connaissance et mobiliser les acteurs

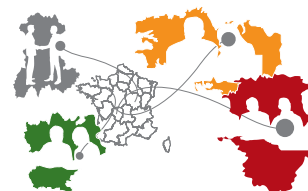
Le premier objet du diagnostic partagé est de construire un consensus autour d'une thématique ou d'un territoire. Qu'en est-il... de l'habitat social dans notre agglomération ? De la vie associative ? Des difficultés d'emplois que rencontrent ses habitants ? Etc. Il s'agit d'établir un état des lieux et d'en accepter ensemble le résultat, c'est-à-dire d'être d'accord sur les grandes lignes de ce qu'on a constaté. Dans le cas de l'ESS, contrairement à d'autres secteurs comme le logement ou la petite enfance, il n'y a pas forcément des services dédiés comme les agences d'urbanisme ou les CAF pour fournir clé en mains les données de l'état des lieux. D'où, plus qu'ailleurs, la nécessité de réunir des informations, de les structurer, de les confronter, pour produire réellement un stock de connaissances croisées, venues par exemple des observatoires de l'ESS, des CRES, des CPCA régionales, de l'Université... mais bien souvent aussi des acteurs locaux de l'ESS, entrepreneurs coopératifs ou associatifs, maisons des associations, etc. Cette production de connaissances passe par la mobilisation des acteurs locaux qui, se voyant ainsi reconnus comme interlocuteurs crédibles, s'engagent davantage dans la dynamique. Faisant référence au diagnostic partagé de l'emploi mené par la Maison de l'emploi du Pays d'Arles en 2011, Michel Abhervé, professeur associé

Toulouse Métropole

250 personnes planchent sur l'ESS

« Au moment de mettre en place un plan d'action sur l'ESS sur la métropole, on ne se voyait pas développer une politique publique sans les acteurs. Nous avons cherché à ce que tout le monde puisse prendre la parole. D'abord nous avons constitué un comité de suivi composé de 25 membres qui s'est réuni mensuellement durant les six mois du diagnostic. Tous ses membres étaient au même niveau : têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de la finance solidaire, élus, techniciens, Caisse des dépôts, etc. Son rôle : valider chaque étape du diagnostic. Celui-ci a été mené en deux phases. Première phase : l'état des lieux. Il s'agissait de montrer le poids de l'ESS sur la métropole (12% de l'emploi et 12,6% des établissements). La seconde a duré 4 mois et demi durant lesquels 27 ateliers ont réunis 250 personnes différentes : élus et techniciens des 37 communes de la métropole, des entrepreneurs, sociaux ou classiques, des responsables associatifs, des porteurs de projets en phase de création ou en phase d'accompagnement... Bref des gens bien installés dans les réseaux de l'ESS et d'autres pas du tout ! Sur les 42 actions qui ont été proposées par ces ateliers, 37 ont été retenues au sein d'un plan d'actions sur trois ans, de 2012 à 2014 (les 5 abandonnées ne relevaient pas de la compétence de la métropole). »

Alexandra Veland – Toulouse Métropole



« *Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi* »

Gandhi

Laurent Fraisse

socio-économiste



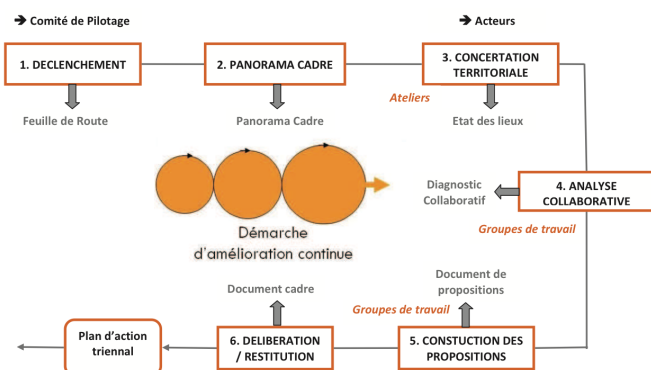
à l'université de Paris-Est Marne la Vallée, insiste sur le vivier que représentent les acteurs locaux - une véritable ressource locale : « Une approche de l'ESS à une échelle infrarégionale ne doit pas se contenter de reproduire des statistiques. Elle doit apporter une valeur ajoutée et permettre d'approcher des définitions plus fines du champ exact de l'ESS. Approcher l'ESS, devrait d'abord mobiliser les ressources existantes dans la proximité. » Une façon de renforcer pour chacun un sentiment d'appartenance à l'ESS encore inégalement développé.

Vers la production de la décision

Établir le diagnostic n'est évidemment qu'une première étape. Mais cette première pierre est fondamentale : elle permet de vérifier que l'on ne bâtit pas sur du sable, qu'on n'est pas « à côté de la plaque ». Vient ensuite le second niveau : la définition des enjeux et des thématiques sur lesquels il faut agir. La troisième étape est la traduction en politique organisée du diagnostic partagé avec la validation d'un plan d'actions par l'instance politique décisionnelle. Le diagnostic de départ débouche alors sur quelque chose de concret – il y a des dispositifs, des financements, du personnel à la clé. Parfois, la démarche va encore plus loin, s'ancrant dans des outils plus institutionnels comme à Lille où un comité métropolitain de l'ESS rassemblant acteurs du secteur et responsables de la collectivité, se réunit tous les six mois, ou comme en Provence Alpes Côte d'Azur où a été institué un comité de suivi du Plan régional de développement de l'ESS.

Un peu de méthode

Les trois niveaux (la consultation sur l'état des lieux, la définition d'un programme d'actions, sa validation politique) existent tous, mais pas forcément ensemble, pas partout, pas avec le même degré d'intensité, pas toujours en se structurant dans des dispositifs pérennes. Si la démarche est loin d'être figée, on retrouve en général les mêmes étapes, comme l'exemple de Toulouse Métropole le montre. Le diagnostic, étape d'un processus plus large, s'insère dans un schéma élaboré où se reconnaissent les trois niveaux mentionnés plus haut :



Source : Une dynamique d'économie sociale et solidaire sur le Grand Toulouse – Diagnostic territorial collaboratif – Rapport final, 4 juillet 2011

Des démarches qui ouvrent des brèches

Que produit un diagnostic partagé pour les acteurs qui y participent ?

Même si ce n'est pas ce qui était attendu à l'origine, il est clair que les démarches de ce genre génèrent des effets sur ceux qui y participent. Des brèches s'ouvrent. Il y a d'abord l'effet « coup de projecteur » sur un certain nombre d'initiatives qui acquièrent ainsi une reconnaissance publique. Cela peut paraître symbolique, mais c'est souvent important pour les acteurs eux-mêmes qui, se sentant reconnus comme des interlocuteurs valables, se renforcent dans leur rôle.

Ensuite, la confrontation avec d'autres acteurs peut faire bouger les lignes au sein même des structures présentes. Par exemple des gens qui rentrent dans la démarche davantage sous un angle sectoriel (parce qu'ils sont acteurs du logement ou de l'environnement) mais sans se sentir vraiment acteurs de l'ESS, vont être interpellés par les autres et peuvent élargir leur champ de référence.

Cela peut-il conduire plus loin ?

Le diagnostic n'est pas qu'une étape dans la production de politiques publiques et peut en effet induire une prise de conscience commune. Il peut alors contribuer à construire un réseau et éventuellement déboucher sur une structuration d'un collectif d'acteurs locaux de l'ESS. A moyen terme, une telle dynamique suppose la capacité de ces acteurs de faire émerger des espaces de réflexion, de débat ou d'action qui soient autonomes de ceux que la collectivité territoriale a initiés dans le cadre du diagnostic partagé. La distance critique des acteurs de l'ESS vis-à-vis des priorités et modes d'actions des gouvernements locaux est une condition nécessaire à la construction de représentations différenciées à même de nourrir une co-construction d'action publique qui aille au-delà de la simple consultation épisodique.

Comment relier cette « distance critique » à la construction d'un consensus ?

Derrière la démarche de diagnostic partagé il y a souvent la recherche d'un consensus. Comment dès lors gérer les désaccords ? Comment créer des « espaces de confrontation » producteurs de sens et d'actions ? Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, les politiques de l'ESS encore en construction ont une capacité d'expérimentation intéressante par rapport d'autres politiques institutionnalisées dans des procédures et des dispositifs.



Nathalie Monge

conseillère communautaire en charge
de l'ESS à Roannais Agglomération

Mobiliser les acteurs

En 2008, pour réaliser notre plan de l'ESS, nous avons organisé des Etats généraux de l'ESS après trois mois de rencontres en amont conduites par notre chargée de mission. Ils ont mobilisé environ 300 personnes et ont permis de répertorier ce qui existait en la matière sur notre territoire. Nous avons délibérément établi un diagnostic global et peu précis dans un premier temps : nous ne voulions surtout pas figer les choses. Nous avons voulu avoir une démarche heuristique, c'est-à-dire avancer au fil du temps avec les acteurs, s'adapter, co-construire vraiment.

Quels obstacles avez-vous rencontrés ?

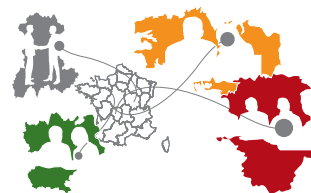
Une telle démarche n'est pas facile à faire comprendre à tous les élus. Je pense qu'il y a une question de génération et certains élus restent les adeptes convaincus du vieil adage : « Celui qui décide c'est celui qui paie ». Il y a vraiment là une difficulté importante qui se répète lorsque nous devons travailler avec de nouveaux élus. Avec les acteurs, c'est plus facile même si on doit être vigilants face à l'attitude de certains qui demeurent dans une position un peu simpliste dans laquelle, ce qui les intéresse c'est seulement la subvention. Mais ça évolue et majoritairement les acteurs sont très motivés et très demandeurs. Dans les deux cas (élus ou acteurs) c'est un changement de position qu'exige une démarche de co-construction. Il faut faire preuve de pédagogie et le fait que personnellement je suis un pur produit de l'ESS était un atout !

Vous êtes-vous fait aider dans votre démarche ?

Pour le diagnostic de départ un sociologue nous a accompagnés. Ensuite dans la mise en place de certaines actions, soit nous avons fait appel à un cabinet, soit nous avons travaillé seuls mais en faisant venir des gens de Bretagne, de Romans, du Sud ou d'ailleurs pour profiter de leur expérience sur des sujets qu'ils avaient déjà travaillé. Ce serait dommage de se priver de l'expérience des autres !

Que conseilleriez-vous à des élus ?

D'abord être sincère dans la construction partagée. Il faut développer la confiance, c'est fondamental. Accepter de jouer réellement le jeu d'un certain partage du pouvoir avec ses « associés », comme dans l'économie sociale ! Ensuite, je pense qu'il y a un gros travail de mobilisation des acteurs à faire. Il ne faut pas avoir peur d'aller les chercher, de les solliciter, de les tirer par la manche... J'ai passé un temps fou à jouer les VRP avec les acteurs de terrain et avoir une bonne connaissance de ce terrain est absolument indispensable ! Il faut aussi savoir entretenir ce relationnel... J'ai passé des déjeuners avec les uns et les autres, nous avons beaucoup discuté, même dans des cadres informels. Tout cela contribue à instituer une bonne interconnaissance indispensable à la co-construction.



Se faire aider

Toulouse Métropole, pointe deux éléments qui ont fait le succès de la démarche : « Avant d'engager le processus nous nous sommes appuyés, via le RTES, sur l'expérience de Nantes Métropole qui avait réalisé auparavant la même chose. Ils nous ont mis en garde contre quelques écueils et nous ont aidés dans la réalisation du cahier des charges. » Second élément important : la collectivité a confié l'animation et le suivi de la démarche à un cabinet compétent, par ailleurs issu de l'ESS, et qui avait très bien intégré la logique d'acteurs et de développement local.

Attention à ne pas générer des frustrations !

Le risque existe cependant de faire monter des attentes qui ne seront pas satisfaites. Un premier écueil réside dans la question du temps. Un diagnostic partagé est souvent un processus long, ne serait-ce que pour permettre à une diversité d'acteurs de participer. Certains peuvent vite se lasser, participer à une ou deux réunions puis disparaître. De même, la démarche étant transversale, telle association intéressée par un petit bout du champ peut estimer au bout de deux séances que ce qui s'esquisse aura peu de retombées pour elle, et se retirer. Raison pour laquelle les règles du jeu devront être clairement établies vis-à-vis de tous les participants. Attention également à ne pas mettre en route un processus long et dévoreur de temps pour accoucher d'une souris.

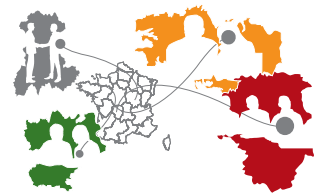
Laurent Fraisse souligne qu'il peut y avoir un décalage entre un investissement fort de la part des acteurs et les résultats obtenus : « On participe, on se mobilise, on donne beaucoup de temps pour au final un budget modeste... Les acteurs mobilisés se demandent alors si le jeu en valait la chandelle ! »



En Corrèze

Un chantier de formation

En Corrèze, le plan départemental de l'ESS est le fruit d'un travail de concertation qui s'est déroulé sur une année. Une charte a été établie, entre les partenaires associés à la démarche de concertation, pour appliquer des pratiques de fonctionnement. Cette charte s'appuie sur 4 engagements mutuels : une éthique partagée, la valorisation des contributions et apports de chacun, la capitalisation et la mutualisation des échanges issus des ateliers, et l'implication des partenaires tout au long de la construction du plan. Effet collatéral, mais fondamental, de la démarche : ces réunions ont été l'occasion pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux du département de prendre conscience de l'importance – voire de l'existence – de l'ESS dans le département. C'est ainsi que cette phase d'élaboration collective a joué en quelque sorte le rôle d'un vaste chantier de formation des personnels.



Suite p. 1 « Pour une réelle coconstruction »

- Brider fortement la tentation pour la collectivité « demandeuse ou organisatrice » de formater le diagnostic en anticipant de futures politiques « acceptables »,
- Ne pas céder à une version molle du consensus,
- Accepter qu'il rende compte y compris des tensions entre collectivités concernées, entre réseaux et acteurs impliqués.

La notion de « partage » dans le diagnostic, est alors essentielle pour en garantir la richesse et l'utilité, comme le sera au final la traduction en actions concrètes au service des acteurs associés et donc des usagers. Les démarches et analyses présentées dans le dossier de cette lettre seront précieuses pour les collectivités, de plus en plus nombreuses, qui œuvrent en faveur de l'ESS.

Une démarche appelée à se généraliser

Le diagnostic partagé sera-t-il le passage obligé de toute politique publique de demain ? Peut-être pas, mais on sent bien qu'on bascule d'une approche systématiquement verticale (du haut vers le bas dans le cadre des appels d'offres ou du bas vers le haut dans le cadre de la subvention classique)

vers une approche plus horizontale où, de l'analyse partagée d'une situation ou d'un territoire, un certain nombre d'initiatives peuvent se mettre en place. C'est le sens du « recueil d'initiatives » sur lequel travaille actuellement le ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (voir l'entretien avec Sylvie Banoun). Le diagnostic partagé s'affirme ainsi comme un outil de bonne gouvernance publique et s'inscrit clairement dans l'ambition d'améliorer la qualité et l'efficacité des politiques publiques.



Le jardin de la passerelle à Brive & ©rdumond cg19



Sylvie Banoun

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Vers un « recueil d'initiatives »

À quoi répond le projet de recueil d'initiatives sur lequel vous travaillez ?

Aujourd'hui un certain nombre de collectivités sont conscientes qu'on est plus intelligent à plusieurs que tout seul et qu'on est plus à même de comprendre un territoire en mettant les acteurs ensemble pour établir un diagnostic. Certaines d'entre elles ont ainsi mis en place des procédures de co-construction qui aboutissent à une certaine insécurité juridique. D'autres, de peur de s'exposer à un risque sur ce terrain ont un recours accru à la commande publique, dont les modalités sont bien maîtrisées par les services juridiques, ce qui constitue à terme un risque d'assèchement de la capacité d'innovation associative.

Or, sur un territoire il y a beaucoup de gens qui, à un titre ou à un autre, ont une compétence territoriale ! L'idée du recueil d'initiatives est une démarche qui commence par un diagnostic partagé des aspirations et des difficultés d'un territoire et d'une cartographie des réponses existantes qui doit déboucher sur la définition d'axes généraux en termes d'action par la collectivité publique. Sur

la base de ce diagnostic et de cette cartographie, la puissance publique, c'est-à-dire le financeur, propose alors un recueil d'initiatives. Tandis que dans l'appel d'offres, moi, puissance publique, je connais la solution et j'achète une prestation, avec le recueil d'initiatives on est dans la logique de la subvention : je vais regarder ce qu'on me propose et que je n'aurai pas inventé moi-même, et je décide alors de soutenir (ou non) les actions qu'on me soumet, soit pour renforcer des actions existantes, soit pour les compléter, soit encore pour choisir d'intervenir en tant que puissance publique sur un champ.

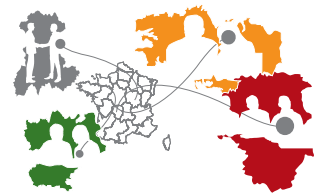
Comment doit être pensé un diagnostic partagé ?

Un diagnostic partagé, pour être pertinent, doit associer des acteurs différents du territoire (CAF, entreprises, bailleurs sociaux, observatoires, éventuellement comités économiques et sociaux régionaux, autres collectivités, acteurs associatifs, établissements publics...) et ne doit pas préjuger par avance des mesures qu'il faudra ultérieurement mettre

en place. Les questions posées doivent être larges, ne pas limiter d'avance le champ des possibles. Le but est de faire émerger les aspirations et les difficultés d'un territoire sur une thématique. On doit accepter de se laisser surprendre, de ne pas savoir sur quoi tout cela débouchera !

Quand un tel dispositif sera-t-il opérationnel ?

Des groupes de travail réunissant collectivités et associations, ainsi que des représentants de différents ministères, ont travaillé avec nos services sur ce dispositif de recueil d'initiatives. Nous sommes très attentifs à faire en sorte que celui-ci reste dans le champ de la subvention : c'est-à-dire qu'il ressorte du diagnostic une cartographie permettant de dégager des grandes orientations et des critères de solutions. Ce sera aux associations de faire des propositions concrètes sur cette base. Maintenant, c'est au gouvernement de prendre la décision politique de rendre effectif le dispositif qui devrait passer par un décret signé par le Premier ministre.



Agenda

Mardi 25 juin à Paris

Assemblée générale du RTES de 18h à 20h30.

Mercredi 26 juin à Paris

2^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS.



Les 2^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS s'organisent autour de deux temps forts. Une journée le 26 juin 2013 à l'Assemblée Nationale (inscription obligatoire) et des journées organisées simultanément en région le 12 septembre, autour du thème « Coopérer pour changer d'échelle ».

Jeudi 12 septembre à Nancy, Grenoble, Bordeaux et Rennes

Journées inter-régionales de rencontre des collectivités autour de l'ESS.

Lundi 21 octobre au Kremlin-Bicêtre

Journée de formation du RTES sur les SIEG organisée avec Idéal Connaissances.

Jeudi 19 décembre au Kremlin Bicêtre

Journée de formation du RTES organisée avec Idéal Connaissances.

(Retrouvez plus de précisions sur le site du RTES)

Nouveaux adhérents depuis début 2013

Conseil général des Hauts-de-Seine
Communauté urbaine de Dunkerque
Conseil général du Pas-de-Calais
Ville de Bondy
Conseil général de l'Essonne
Conseil général de Seine-et-Marne
Ville de Bordeaux
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Conseil général de Corrèze
Communauté urbaine du Grand Lyon
Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Déclaration commune des réseaux de collectivités en faveur de l'économie sociale et solidaire

Les 2^{èmes} rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS ont été annoncées lors de la signature officielle de la déclaration commune des réseaux de collectivités en faveur de l'ESS, qui a eu lieu le mardi 5 mars 2013 au Sénat.



Remise de la déclaration commune à Benoît Hamon, entouré des signataires (de gauche à droite) : Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des Départements de France; Loïc Cauret, président de la commission Développement économique de l'Assemblée des Communautés de France; Marie-Guite Dufay, présidente de la commission ESS de l'Association des Régions de France; Christiane Bouchart, présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour l'Économie Solidaire; Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France et Adeline Hazan, secrétaire générale adjointe de l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Les collectivités adhérentes au 1^{er} juin 2013

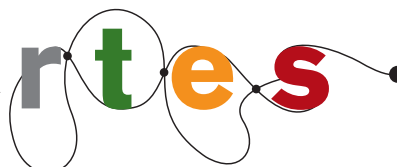
Villes : Argentan; Audincourt; Aulnay-sous-Bois; Bergerac; Bondy; Bordeaux; Caen; Canéjan; Champagne-sur-Marne; Cherbourg-Octeville; Chevilly-Larue; Clichy-la-Garenne; Coulounieix-Chamiers; Fresnes; Grenoble; Hem; Lille; Lorient; Lyon; Merville; Niort; Pessac; Plombières-lès-Dijon; Revin; Saint-Denis; Saint-Herblain; Seclin; Senones; Tourcoing; Tours; Ungersheim; Villeneuve-d'Ascq; Watrelos.

Intercommunalités : Amiens Métropole; Angers Loire Métropole; Arles Crau Camargue Montagne; Artois Comm; Brest Métropole Océane; Caen la Mer; Carene; Caux Vallée de Seine; Cergy-Pontoise; Creusot-Montceau; communauté urbaine de Dunkerque; Grand Dijon; Grand Lyon; Grenoble-Alpes Métropole; Lille Métropole Communauté Urbaine; Maubeuge Val de Sambre; Pays de Montbéliard Agglomération; Nantes Métropole; communauté d'agglomération de Niort; Pau-Pyrénées; Pays de la Lys Romane; Pays Voironnais; Plaine Centrale Val-de-Marne; Plaine Commune; Grand Poitiers; Pôle Azur Provence; Reims Métropole; Rennes Métropole; Roannais Agglomération; Saint-Etienne Métropole; Sicoval; communauté urbaine de Strasbourg; Syndicat Mixte Rhône Pluriel; Toulouse Métropole; Val de Drôme.

Conseils généraux : Corrèze; Côtes d'Armor; Deux-Sèvres; Dordogne; Essonne; Gironde; Hauts-de-Seine; Ille-et-Vilaine; Indre-et-Loire; Isère; Meurthe-et-Moselle; Nord; Oise; Paris; Pas-de-Calais; Pyrénées-Atlantiques; Pyrénées-Orientales; Seine-et-Marne; Seine-Saint-Denis; Val-de-Marne.

Conseils régionaux : Aquitaine; Auvergne; Bourgogne; Bretagne; Champagne-Ardenne; Collectivité Territoriale de Corse; Franche-Comté; Haute-Normandie; Île-de-France; Limousin; Lorraine; Midi-Pyrénées; Nord-Pas de Calais; Pays de la Loire; Picardie; Provence-Alpes-Côte d'Azur; Rhône-Alpes.

Direction de la publication : Christiane Bouchart
Coordination : Anne-Laure Federici, déléguée générale (06 61 17 94 90
alfederici@rtes.fr), Charlotte Millereaux (animation@rtes.fr). Rédaction : La Navette, le bourg, 23340 Faux-la-Montagne.
Charte graphique : Yann Montigné. Mise en page : La Navette
Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print



RTES

Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex
Tél : 03 20 97 17 97 - 06 75 48 09 61
Fax : 03 20 49 57 68
www.rtes.fr - animation@rtes.fr